

LOI N° 2003-06 DU 05 MARS 2003

portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 13 Septembre 2002 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement complémentaire du projet de construction de la route Akpro- Missérété-Dangbo- Adjohoun-Bonou- Kpédékpo.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'accord de prêt d'un montant de trois millions cent cinquante mille (3.150.000) dollars US équivalant à deux milliards deux cent cinq millions (2.205.000.000) de FCFA, signé au CAIRE (EGYPTE) le 13 septembre 2002 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement complémentaire du projet de construction de la route Akpro-Missérété-Dangbo-Adjohoun-Bonou-Kpédékpo.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 05 mars 2003,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



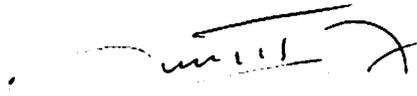
Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,



Joseph Sourou ATTIN.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE
4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESEP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.